

COMMUNE DE SAINT VICTOR DES OULES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Novembre à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre le douze novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : ALVARO Marie-Michèle, MAILLE Evelyne, CANAL Bernard, ALTERSITZ Gilles, BRUN Michel, DAROCHA Séverine, MEJEAN Didier

Représentés : LECOQ Denis donne procuration à DAROCHA Séverine

WOLTERS Anne-Marie donne procuration à ALTERSITZ Gilles

Excusé : PESIN Yanick

Quorum atteint. Secrétaire : MEJEAN Didier

1°) Approbation procès-verbal du 15 octobre :

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 est approuvé. Vote : Pour 9

2°) Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget assainissement :

Madame le maire explique au conseil municipal la nécessité pour le budget assainissement de recourir au versement d'une subvention de fonctionnement pour financer l'entretien des réseaux, les recettes d'exploitation du budget annexe sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser pour le fonctionnement du budget annexe, une subvention de 8 000 €, la dépense sera imputée sur le budget principal article 65736212 et la recette sera imputée sur le budget annexe article 7741. Vote : 9 Pour

3°) Décision Modificative M57:

Le conseil municipal décide des virements de crédit suivant :

60612 : Energie – Electricité : + 5 000.00 €

Article 65736212: Subvention au budget assainissement : + 8 000.00 €

Article 6411 : Personnel titulaire : + 2 000.00 €

Article 7028 : Autres produits (revenus carrière) : + 15 000 €

Article 202 : Frais étude, élaboration PLU : - 12 000 €

Article 2135 : Installations générales, agencement sur construction : - 2 000 €

Article 231 : Immobilisations corporelles en cours : + 14 000 €

Vote : Pour : 9

4°) Décision Modificative M49 :

Le conseil municipal décide des virements de crédit suivant :

Article 7741: Subvention exceptionnelle : + 8 000.00 €

Article 61528 : Entretien et réparations : + 5 500.00 €

Article 6061 : Fournitures non stockables (électricité) : + 2 500 €

Vote : Pour : 9

5°) Modificatif subvention 2022 Fonds de Concours CCPU :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la réactualisation des devis et le rajout du changement de système de chauffage de la salle polyvalente, les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente s'élèvent à 130 327 € H.T.

- des subventions ont été acquises auprès de la Région (DATRM : 20 107 €) et de l'Etat (Fonds Vert : 29 085 €) pour un montant de 49 192 €

Madame le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU) dans le cadre du Fonds de Concours afin d'obtenir une subvention de 30 000 €.

Le reste à charge de la commune serait de 51 135 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de solliciter la CCPU dans le cadre du Fonds de Concours afin d'obtenir une subvention de 30 000 €. Vote: Pour 9

6°) Bureau Etude Travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente :

Dans le cadre du projet de travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, le conseil municipal, après en avoir délibéré, confie la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude Bastien BONNAURE pour un montant de 7 377 € HT. Vote: Pour : 9

7°) Subvention SMEG Fonds Chaleur :

Une demande de subvention sera faite auprès du SMEG pour le changement du système de chauffage de la salle polyvalente. Vote : Pour : 9

8°) Questions diverses :

Redevance foretage carrière Fulchiron : la redevance foretage pour le mois de septembre s'élève à 21 904.51 €

Travaux Goudronnage : Les travaux de goudronnage de la rue des Aires ont commencé le 12 novembre et doivent se terminer au plus tard mi-décembre.

Travaux Gravure : Entretien du patrimoine communal avec la restauration des différentes gravures (plaque du lavoir, plaque de marbre et monument aux morts) qui a été faite dernièrement.

Remise de drapeau à l'école de St Victor : Une convention a été signée entre l'école de St Victor et l'association du Souvenir Français. Une cérémonie officielle de remise de drapeau à l'effigie de l'école de St Victor a eu lieu Jeudi 7 novembre en présence de nombreuses personnalités.

Réunion de quartier : Une réunion publique du quartier « centre village » se déroulera le vendredi 24 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

Vœux du Maire : La cérémonie des vœux du Maire aura lieu Samedi 11 janvier à 16h à la salle polyvalente.

Séance levée à 20h10